

Protection et nourrissage des chats du jardin des Halles

Charte d'intervention de l'association Chadhal, des nourrisseurs identifiés, de l'association Accomplir et des personnels de la Ville

L'association Chadhal, dont la mission est de protéger la population de chats des Halles et de la maintenir en bonne santé, est seule habilitée à :

- attraper chats et chatons vivant dans le jardin des Halles, afin
 - de limiter les naissances par la stérilisation,
 - d'apporter médicaments et soins aux chats malades ou blessés,
 - d'immatriculer les chats pour qu'ils soient en règle vis-à-vis de la loi et pour pouvoir en faire le suivi sanitaire,
 - au besoin, de proposer à l'adoption les chatons et les chats incapables de survivre dans le jardin ;
- utiliser un local du jardin Lalanne pour soigner les chats en convalescence.

L'association Chadhal s'engage à construire, installer et aménager 2 nouvelles « cabanes à chats » servant de point de nourrissage et d'abri ; à nettoyer, remettre en état d'usage et aménager les cabanons existants rue Berger.

L'association Chadhal peut être amenée à nourrir les chats pour faciliter leur capture, leur administrer des soins, et les maintenir en bonne forme par des aliments spécifiques.

Elle communique sur ses propres objectifs mais également sur la lutte contre les nuisances telles que l'abandon de déchets de nourrissage, qui desservent la cause des chats.

Le nourrissage est autorisé, pour des personnes identifiées, selon les modalités suivantes :

- horaires : les chats sont nourris tôt le matin par Madame Janine Steffenut. Les deux autres nourrisseurs identifiés interviennent le soir à des heures variables ;
- emplacement : tous les nourrisseurs identifiés disposent de l'accès aux anciennes et nouvelles cabanes. Les aliments et l'eau doivent être déposés exclusivement dans les endroits spécifiés ;
- hygiène alimentaire : la nourriture doit être adaptée à la santé des chats ; les déchets de repas et produits laitiers sont exclus ; il faut apporter de l'eau systématiquement, et en plus grande abondance en cas de distribution de croquettes ;
- nettoyage des cabanons : conformément à l'article 14 du Règlement des Parcs et Promenades, selon lequel « *Le public est tenu de respecter la propreté des espaces verts et de leur équipements. Les détritiques doivent être déposés dans les corbeilles prévues à cet effet* », les nourrisseurs maintiennent les cabanons dans un état de propreté satisfaisant et se chargent spontanément du remplacement des cartons et des ustensiles ; les gamelles du matin sont récupérées ou jetées par les nourrisseurs du soir, et réciproquement ;
- les nourrisseurs préviennent immédiatement les responsables de l'association Chadhal de tout problème afférent à la protection des chats : chat malade, abandonné, blessé, tué, présence de femelles enceintes, de chatons, etc.
- Les nourrisseurs identifiés communiquent avec les autres nourrisseurs et riverains de leur connaissance pour leur expliquer qu'il ne faut plus laisser de déchets dans le jardin, ni donner n'importe quel aliment aux chats, ni tenter de les soigner, et que la Ville de Paris a donné son accord pour que l'association Chadhal se charge de la gestion et du suivi sanitaires des chats et chatons du jardin. L'association doit donc être informée de tout problème constaté et elle est seule habilitée à capturer les chats.

L'Association Accomplir

- Communique à travers la *Lettre d'Accomplir* et le site Internet www.accomplir.asso.fr pour que les habitants comprennent la politique qui est menée à l'égard des chats et y participent sans créer de nuisances. L'association consulte la responsable du jardin avant de diffuser les informations.

Les personnels de la Ville (personnel du jardin des enfants, agents de surveillance et jardiniers)

- préviennent immédiatement les responsables de l'association Chadhal de tout problème afférent à la protection des chats : chat malade, abandonné, blessé, tué, présence de femelles enceintes, de chatons, etc.

En cas de problème dans l'application de cette répartition des fonctions, les quatre signataires s'engagent à s'informer mutuellement et à essayer de se mettre d'accord.

Fait à Paris, le 27 février 2008

Association Chadhal
Valérie Massia (06 08 62 44 36)

Première nourrisseuse identifiée :
Janine Steffenut (01 42 36 75 47)

Association Accomplir
Elisabeth Bourguinat (01 42 21 99 32)

Responsable du Jardin des Halles :
Sophie Godard (01 55 78 19 98)